BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 454

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST

Ventes et cessions

377 889 860 RCS Brest.
SCI CLEBER.
Forme : Société civile.
Capital : 1500.00 EUR.
Adresse : 45, Rue Georges Clémenceau, 29400 Landivisiau.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : SOFAQUE Société par Actions Simplifiée au capital de 400 000 Euros Siège social : 45 rue Georges Clemenceau – 29400 LANDIVISIAU 527 925 143 RCS BREST SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CLEBER Société Civile Immobilière au capital de 1 500 Euros Siège social : 45 rue Georges Clemenceau – 29400 LANDIVISIAU 377 889 860 RCS BREST AVIS AU BODACC DU PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION 1) Projet de fusion par voie d'absorption par la Société SOFAQUE de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CLEBER. POUR LA SOCIETE ABSORBANTE : Dénomination sociale : SOFAQUE Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège social où peut être consulté le projet de fusion : 45 rue Georges Clemenceau – 29400 LANDIVISIAU Capital social : 400 000 Euros Numéro RCS et Greffe : 527 925 143 RCS BREST POUR LA SOCIETE ABSORBEE : Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CLEBER Forme : Société civile immobilière Adresse du siège social où peut être consulté le projet de fusion : 45 rue Georges Clemenceau – 29400 LANDIVISIAU Capital social : 1 500 Euros Numéro RCS et Greffe : 377 889 860 RCS BREST 2) L'évaluation de l'actif et du passif de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CLEBER dont la transmission à la Société SOFAQUE est prévue, s'établit à : - Actif : 284 697,99 € - Passif : 151 091,61 € La Société SOFAQUE détenant la totalité des parts de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CLEBER, il n'y a pas lieu à l'établissement d'un rapport d'échange, ni à l'émission d'actions nouvelles de la Société SOFAQUE ou à l'augmentation du capital de la Société SOFAQUE. Il ressortira un mali de fusion de 439 272,08 Euros. 3) Le projet commun de fusion a été signé électroniquement le 20 novembre 2024. Le projet de fusion a été déposé le 21 novembre 2024 au Greffe du Tribunal de Commerce de BREST au nom de la Société SOFAQUE, absorbante, et le 21 novembre 2024 au nom de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CLEBER, absorbée. 4) Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion et dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au Bodacc, peuvent former opposition à cette fusion dans le délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis, étant précisé que cette opposition n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite de l'opération de fusion. Pour avis..